

Après une période de fermeture de 2 semaines pour raisons sanitaires, nous avons le plaisir de vous informer que l'école va bien rouvrir ce lundi 15 février. Les élèves des 3 classes maternelles ainsi que ceux des 6 classes élémentaires seront donc accueillis aux horaires habituels.

Nouvelle version du protocole sanitaire applicable dans les écoles publiée

A ce sujet, nous voulons vous apporter des précisions concernant les points suivants :

Rappel / Port du masque : Désormais les parents doivent obligatoirement fournir à leur(s) enfant(s) des masques « grand public » de catégorie 1. Les masques en tissu de fabrication artisanale sont interdits. Les élèves de maternelle ne sont pas concernés par le port du masque.

Aération des locaux : Les locaux (jusqu'à présent aérés au moins 15 minutes le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et pendant le nettoyage des locaux) seront aérés toutes les heures.

Restauration scolaire : Le protocole impose lors du temps du déjeuner une distance d'au moins deux mètres entre élèves de classes différentes, ce qui était déjà le cas chez nous. Des groupes fixes d'élèves seront donc établis afin de privilégier la stabilité des groupes d'élèves à une même table. Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées, avant et après chaque service.

Identification des « cas contacts à risque »

Maternelle :

- Si un enseignant est confirmé cas contact (portant un masque grand public de catégorie 1) : les élèves de la classe ne sont pas considérés comme cas contacts à risque.

- Si un élève est confirmé cas contact: l'enseignant et l'Atsem (portant un masque grand public de catégorie 1) ne sont pas identifiés comme cas contact, cependant les autres élèves de la classe oui.

Dans la circonstance où trois élèves d'une même classe (de fratries différentes) seraient positifs au Covid-19, les personnels de la classe seront, par mesure de précaution, assimilés à des cas contacts à risque.

Ecole élémentaire :

Le port du masque « grand public » de catégorie 1 étant obligatoire tant pour les personnels que pour les élèves dans tous les espaces, l'apparition d'un cas contact confirmé parmi les enseignants ou les élèves n'implique pas automatiquement des cas contacts dans la classe. L'identification des cas contacts à risque au sein d'une classe doit être réalisée dès le premier cas. Dans la circonstance où trois élèves d'une même classe (de fratries différentes) seraient positifs, tous les élèves ainsi que les personnels de la classe seront, par mesure de précaution, assimilés à des cas contacts.

Conduite à tenir / Gestion des « cas positifs »

- Si votre enfant a été testé positif au Covid19 via un test PCR, il pourra retourner à l'école 7 jours après la date de son test positif mais après avoir observé une période de 48H sans symptôme avant son retour en classe.

Dans ce cas, merci de bien vouloir nous fournir une attestation sur l'honneur indiquant la date à laquelle votre enfant a été positif et mentionner qu'il ne présente plus de symptômes depuis plus de 48h ou bien un certificat médical de votre médecin de non contagion et de non présentation de symptôme avec aptitude à une reprise de la vie en collectivité.

- Si au sein de votre foyer un membre de votre famille a été testé positif (parent, frère, sœur...), votre enfant étant cas contact, sans symptôme, il devra alors observer une éviction scolaire de 14 jours après la date du test positif d'un membre de sa sphère familiale. Après ces 14 jours et en l'absence de symptôme, il pourra retourner à l'école.
- Si votre enfant présente des symptômes, des signes d'une quelconque maladie, évitez de le mettre à l'école, rapprochez-vous de votre médecin traitant qui évaluera la situation.

Spécifiquement aux élèves de maternelle, lorsque des élèves présentent des symptômes et en l'absence de test, ils feront l'objet d'une éviction de 7 jours d'école jusqu'à l'arrêt des signes. Une éviction additionnelle de 48 heures après la disparition de la fièvre est recommandée.

Conduite à tenir / Dispositif spécifique aux situations de « variantes du virus »

La confirmation d'un cas de variante britannique du virus SARS-CoV2 dans une classe doit conduire à la fermeture de la classe. Les élèves de la classe sont donc assimilés à des contacts à risque.

L'apparition d'une variante sud-africaine ou brésilienne du SARS-CoV-2 implique la fermeture de la classe. Les élèves de la classe et les personnels sont assimilés à des contacts à risque.

Cette fermeture est également mise en oeuvre dès qu'un élève est identifié comme contact à risque d'un parent ou membre de la fratrie contaminé par une variante sud-africaine ou brésilienne.

Les contacts à risque des personnes porteuses d'une variante sud-africaine ou brésilienne doivent bénéficier d'un test PCR, à J0 (dès leur identification), afin de démarrer sans délai les opérations de contact-tracing si le test est positif. Un nouveau test devra être réalisé 7 jours après le dernier contact avec la personne porteuse de la variante ; il devra être négatif pour permettre un retour à l'école ou l'établissement.

Pour les cas confirmés porteurs d'une de ces deux variantes, la durée d'isolement est portée à 10 jours et un test de sortie d'isolement doit être systématiquement réalisé. La levée de l'isolement est alors conditionnée à l'obtention d'un résultat de test négatif (et en l'absence de fièvre depuis plus de 48h pour les personnes symptomatiques). Si le test revient positif, l'isolement est prolongé de 7 jours après ce résultat.

Nous vous remercions pour votre vigilance, le bon respect de ces mesures et vous invitons à nous signaler tout évènement lié aux différents points énumérés ci-dessus.

Cordialement, Le Directeur.

Olivier Garrigues